

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 NOVEMBRE 2025

Convoqué le 18 novembre 2025, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Raucoules (salle de la maire), le lundi 24 novembre 2025 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY F.-Régis donne pouvoir à Mme JAMES M.-Laure.

Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

.....
M. le Président souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (20 présents + 2 pouvoirs + 2 absents).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Marc TOURON comme secrétaire de séance (décision unanime)

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du dernier PV transmis.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 septembre 2025 (décision unanime).

DECISIONS PRISES

M. le Président donne lecture de l'ensemble des décisions prises au cours des derniers Bureaux et par le Président. Il demande s'il y a des questions ou remarques sur ces décisions.

M. VALLAT demande quelle est la durée de reconduction des baux de la pépinière d'entreprises à Montregard. M. le Président répond que les baux ont été reconduits pour une durée d'un an. Il poursuit en expliquant que, suite à des inconnus dans la vente qui était prévue, il a été décidé d'annuler la vente pour revenir à la location.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

AFFAIRES TOURISTIQUES

SITE DE CLAVAS (RIOTORD)

M. le Président propose de commencer l'ordre du jour de la réunion par le dossier de Clavas puisque M. G. PEYRARD ne restera pas pour la suite de la réunion pour raisons de santé. Le Conseil est d'accord pour modifier l'ordre du jour.

M. BERTHOLON, élu de Saint-Julien-Molhesabate et Président de l'association « Clavari et amis » présent sans voix délibérative à la réunion, souhaite quitter la salle pendant les échanges puisqu'il est partie prenante dans le cadre de ladite association.

M. SANTY, Vice-Président, rappelle les étapes des réflexions autour du projet du site de Clavas. Il rappelle en outre que le Conseil du 23 juin avait décidé de reporter le vote de l'acquisition de Clavas. Il précise que le Bureau est assez partagé sur ce projet, et a décidé de laisser le soin au Conseil Communautaire de trancher. Depuis, M. le Président explique que nous avons reçus l'avis des domaines (qui se monte à 263 000 euros avec plus ou moins 10% de marge d'appréciation). M. SANTY explique que plusieurs recherches de financements pour subventionner un chef de projet ont été effectuées par les services, mais toutes infructueuses.

M. CIBERT souhaite évoquer que lors du bilan mi-mandat travaillé par les Maires, il avait été convenu que ce projet ne devait rien coûter en frais de fonctionnement. Le Bureau d'études a privilégié la piste d'un projet d'hébergement sans faire de concurrence aux alentours. Il reste à trouver un opérateur.

M. GRANGE demande ce que comporte ces bâtiments exactement car il n'a pas pu faire la visite. M. G. PEYRARD répond et détaille les bâtiments et les surfaces exactes.

Mme MEYNET demande quel a été le contenu des discussions en Bureau.

M. GOUY estime que le prix d'achat évoqué est cohérent, mais la question du fonctionnement du site et le fait de trouver un opérateur intéressé pose interrogation.

M. G. PEYRARD ajoute que le seul objectif pour lui est de faire l'acquisition du site, et pas d'acter un projet ; personne ne le connaît à ce jour. Il est possible que les réflexions n'aboutissent pas ; dans ce cas, la CC revendra le site.

M. le Président évoque qu'une revente à la découpe est possible. M. G. PEYRARD dit qu'il a fait faire une estimation des biens (375 000 € de revente totale possible à la découpe) qui pourraient être revendus de façon séparée en cas d'échec du projet. Cela n'engendre aucun risque pour la CC. Il dit que l'idée était de démontrer que la Communauté de Communes pourrait revendre très facilement les lots.

M. DURIEUX estime que d'être propriétaire permettra d'aller chercher des subventions pour les études. Il souhaite que ce projet, si HPVc achète, se fixe une échéance dans le temps, de réalisation du projet. En outre, le fait d'être propriétaire permettra d'être animateur du projet et d'intéresser des investisseurs.

M. G. PEYRARD pense qu'il ne faut pas embaucher de chef de projet dès le début et que le personnel actuel de la CC est compétent et pourra le traiter en interne. M. le Président répond qu'il ne partage pas ce constat car à la CC actuellement, il n'est pas possible de suivre le projet en interne pour des raisons de charges de travail importantes notamment pour le DGS. Il explique qu'il va surement même falloir embaucher du personnel pour d'autres compétences (assainissement). M. G. PEYRARD entend cet argument, mais dit qu'il ne faut pas un temps plein sur ce projet. M. CIBERT voulait rappeler que ce poste imaginé à un moment donné était un poste de chef de projet comme ce qui a été fait à la Chartreuse de Neuville. Ici, le projet doit être autonome et ne pas dépendre de la CC. M. CIBERT dit que sur l'assainissement, c'est un budget à part, car ça ne vient pas s'agglomérer au budget principal. M. le Président ajoute que la mobilisation du personnel pour passer la vente le cas échéant, ce sera possible, mais pas plus.

M. GRANGE demande qu'est ce qui se passe concrètement demain si on achète. M. CIBERT dit que comme pour la maison de sœurs de St-Julien, une étude de marché sera à réaliser ; c'est un cabinet d'études qui s'en charge et ça ne mobilise pas les services de la Communauté de Communes.

M. CIBERT ajoute que le portage de l'EPF est un avantage car on étire la charge et ça limite les dépenses.

M. G. PEYRARD dit qu'on sait quand même où on va grâce à l'étude initiale ; ce sera principalement de l'hébergement touristique pour générer des retombées économiques.

M. GRANGE dit qu'il va falloir faire des investissements pour pouvoir parler d'hébergement.

M. G. PEYRARD note qu'un estimatif des investissements à faire a été établi.

M. DURIEUX dit qu'actuellement il y a un gîte en fonctionnement sur le site de Clavas.

M. VALLAT demande si la CC va continuer la location des gîtes. M. SANTY est très circonspect sur cela.

M. JURY est d'accord sur l'opportunité que ce site suscite. Il demande ce que cela va coûter à la CC chaque année : EPF, assurance, taxe foncière, gîte, travaux d'entretien minimums. Il ajoute qu'on arrive en fin de mandat et ce projet n'était pas dans le projet de mandat initial. On a de nombreux projets en cours : l'école des sœurs à Dunières, le tunnel du Tracol et l'école des sœurs à St-Julien qui sont déjà d'envergure.

M. POINAS est d'accord avec M. JURY, et fait remarquer que cela coûtera un minimum à la CC comme l'a évoqué M. JURY. Il dit que même si on ne veut pas faire de concurrence au privé, on a quand même vu un projet privé s'installer à la Villette à Dunières. Il précise que la collectivité peut agir indirectement via le droit de préemption (compétence de la Mairie). Il s'interroge sur les incertitudes autour de ce projet. Il estime qu'on n'a pas de projet concret. Il dit qu'en Bureau, on a toujours fini par trouver un accord, mais à son sens, c'est la première fois qu'on ne parvient pas à être d'accord. Il s'interroge sur le fait d'avoir des subventions sur les études autour d'un projet si l'on n'en est pas propriétaire. Il est précisé que c'est possible.

M. G. PEYRARD estime que la CC est capable de mettre 10 000 € par an sur l'entretien de ce site, et dit que pour lui Clavas, c'est maximum 5 ans pour aboutir à un projet.

M. MOUNIER dit qu'il ne faut pas rêver pour la partie gîte ; on aura la commission de sécurité et d'autres contraintes qui nécessiteront des travaux.

M. CIBERT répond qu'on a la chance d'avoir un foncier intact et un endroit assez magique qui est préservé et qui représente un vrai atout touristique. Il y a de nombreuses personnes

de la vallée du Rhône qui viennent au frais sur notre territoire, qui seraient intéressés par un tel projet. Il pense que ce projet peut générer des retombées économiques, comme le modèle de la Via Fluvia le montre.

M. G. PEYRARD pense qu'en cas d'achat, il faudra fermer les gîtes directement pour s'épargner des soucis.

M. GOUY dit que s'il y a un acquéreur (ce qui sera difficile à trouver), il devra monter son projet et la CC pourra l'accompagner. M. CIBERT répond qu'il ne voit pas un seul opérateur acheter l'ensemble du site et des bâtiments tels quels. L'actuel propriétaire, si la CC n'achète pas, le revendra en lots.

M. MOULIN pense que la CC n'a pas les moyens ni le temps de prendre quelqu'un pour s'occuper de ce projet car il y a d'autres projets plus importants. Il n'est pas sûr que tout cela aboutisse d'ici 10 ans. Le recrutement d'un chef de projet n'est pas pertinent. M. PEYRARD et M. CIBERT sont d'accord sur ce dernier point.

M. G. PEYRARD estime qu'il ne faut pas engager la CC sur le long terme ; mais uniquement sécuriser le foncier.

M. DURIEUX fait remarquer que le fait que la CC soit propriétaire permettra de rassurer les futurs investisseurs et d'être réactif. M. GOUY n'est pas convaincu par cela.

M. le Président expose que pour le tunnel du Tracol, il est normalement prévu que la Région porte la maîtrise d'ouvrage de cette opération, ce qui soulagera la CC. M. G. PEYRARD confirme cela.

M. le Président propose un vote à bulletin secret en répondant à la question suivante :

Est-ce que HPVc doit acheter le site de Clavas ? OUI ou NON ?

M. le Président expose que si un vote négatif intervenait, rien n'interdirait à la CC de s'impliquer dans ce projet à moyen terme en fonction des plans de mandat à venir.

M. DURIEUX est désigné assesseur.

Résultats du vote :

OUI ➔ 10

NON ➔ 11

BLANC ➔ 1

Le Conseil Communautaire n'approuve pas l'acquisition du site de Clavas par la Communauté de Communes (11 votes contre - 10 pour - 1 vote blanc).

M. PEYRARD donne son pouvoir à Maryline SOUTRENON et quitte l'assemblée à 21h03.

AFFAIRES ECONOMIQUES

PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT)

M. le Président explique qu'il s'agit d'échanger sur la mise en place d'un plan pastoral à l'échelle du territoire. Il dit que c'est le même principe que le LEADER, une enveloppe globale est attribuée, mais ce n'est pas une obligation de la consommer. Il expose qu'il y a eu une réunion le 14 octobre avec des élus et des agriculteurs pour évoquer la mise en place d'un PPT.

M. N. PEYRARD expose qu'il y a des aides financières assez intéressantes pour les agriculteurs et les collectivités dans ce cadre (70%) et que les travaux financés sont utiles pour le territoire (préserver les prairies naturelles en pente...).

M. MOUNIER demande si les travaux pour améliorer l'accès des parcelles sont éligibles.

M. SANTY indique que oui mais uniquement pour les terrains voisins. M. CIBERT ajoute que les chemins ruraux des Communes (rarement dimensionnés aux engins agricoles actuels) sont aussi éligibles.

M. CIBERT dit qu'il y a aussi un intérêt pour les risques incendies au niveau des forêts.

M. le Président précise qu'il y a une première étude qui a été financée entièrement par la Région. Il précise que la CC était partante pour aller dans ce dossier. Or, il nous a été retourné que notre territoire étant trop petit, il fallait s'associer à une autre CC ; la CC Haut Lignon ne voulait pas y aller initialement. Pour Auvergne Estives, une ou deux CC c'est le même travail. Après échange avec le Haut Lignon, ils sont finalement d'accord pour s'associer dans ce dispositif pour ne pas nous bloquer au moins sur la première partie, mais le Président de la CCHL ne veut pas engager sa CC sur les travaux à venir suite à l'étude. M. le Président dit qu'il n'y aura aucune obligation. L'engagement financier pour l'étude préalable est limité et se monte à 4 800 euros HT (moins la subvention régionale sollicitable).

M. MOULIN demande s'il y aura un comité de pilotage pour suivre ce programme. M. le Président dit que oui ; elle donnera des avis sur les projets et les subventions pouvant être fléchées. Il y aura 3 collèges qui seront constitués pour analyser les dossiers : élus, agriculteurs et personnes qualifiées.

Mme MEYNET estime qu'il serait dommage de ne pas se lancer dans cette démarche.

M. le Président propose d'y aller car cela va pouvoir aider les agriculteurs.

M. SANTY dit que chaque année la CC met une ligne budgétaire pour soutenir ses agriculteurs et que globalement elle est sous-utilisée. Avec cette action, elle pourrait être consommée.

M. le Président présente le calendrier de travail lié au PPT.

Mme MEYNET fait remarquer que le calendrier est concomitant avec les élections. M. le Président indique que ce serait mieux que ce soit achevé en amont, mais que ce n'est pas certain.

Le Conseil Communautaire approuve le projet de mettre en place sur le territoire un Plan Pastoral Territorial, autorise le lancement de l'étude préalable correspondante et la demande de subvention liée (décision unanime).

AFFAIRES TOURISTIQUES

SIGNALISATION TOURISTIQUE

Il est expliqué que ce sujet a déjà été abordé lors du précédent Conseil Communautaire, mais le Département demande une nouvelle délibération indiquant les montants définitifs de dépenses.

Le Conseil Communautaire approuve le plan définitif de financement présenté pour la signalétique touristique (décision unanime).

CREATION D'UN POLE INTERCOMMUNAL « JEUNESSE » (DUNIERES)

M. POINAS, Vice-Président, rappelle le contexte de la compétence « jeunesse » exercée par la CC, ainsi que le projet du mandat d'avoir un lieu dédié pour le club ado notamment. Il rappelle que l'architecte (M. MAGAUD) a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de ce projet en juillet dernier.

M. POINAS procède à la présentation du projet, ainsi qu'à la description des plans projetés. Mme MEYNET demande pourquoi il faut refaire le préau alors que la toiture est récente. M. JURY précise que la toiture n'est plus du tout aux normes actuelles. M. POINAS rajoute que le bureau d'études structures n'a pas validé le maintien de la toiture en état ; surtout que cette toiture portera potentiellement des panneaux photovoltaïques.

M. le Président rappelle que l'achat officiel, via l'EPF, reste à faire.

M. DURIEUX fait remarquer que le trait de la limite en rouge n'est pas le bon pour le découpage au niveau du mur de soutènement. Il est répondu qu'il sera demandé une rectification.

M. POINAS dit que les projections 3D sont imaginées avec du mobilier, mais qui permet simplement une première projection. Il décrit les plans du RDC, N+1 et N+2 et les aménagements d'espaces imaginés. On est au stade où déjà plusieurs présentations ont été réalisées et travaillées avec les services.

Mme MARCON demande où circuleront les véhicules. M. POINAS explique qu'ils s'arrêteront au niveau du bâtiment du bas, et qu'un accès à pied se fera via le chemin qui monte (avec présence d'un portail sur le haut). M. DURIEUX dit qu'on pourrait envisager un système d'automatisation de borne en bas pour que les parents ne montent pas en voiture. Il ajoute qu'il va falloir être vigilants sur les accès. Il regrette que les projets communaux et intercommunaux ne soient pas concomitants. M. POINAS répond qu'il faudrait tirer les gaines car les accès se contrôlent avec des cartes SIM. M. POINAS dit que tant que Dunières n'a pas de projet défini sur le bâtiment du bas, il est difficile de savoir où mettre la borne empêchant l'accès au site.

M. MOULIN demande combien il y a de m². Il est répondu qu'il y a environ 700 m² au total.

M. DURIEUX pense qu'il serait envisageable que le parc soit ouvert au public quand les enfants n'occupent pas le site. Il est répondu que cela peut se tester, mais ça peut aussi créer des problèmes notamment en termes d'entretien avec des mégots, ou des tessons de verre par exemple.

M. DURIEUX dit qu'il y a un arbre (un bouleau) qui est vieux et qui n'a peut-être pas une durée de vie importante. Il pense qu'une expertise serait opportune.

M. CIBERT dit que l'entrée originale du bâtiment représente un certain coût financier.

M. POINAS répond que l'Architecte des Bâtiments de France impose cela, vu que c'est la signature du bâtiment et qu'il faut la maintenir.

M. POINAS fait remarquer que l'ABF a autorisé ou interdit certains autres points.

M. POINAS évoque l'APD poste par poste.

M. MOUNIER demande qui assurera le désamiantage du site. Il est précisé que c'est l'EPF qui financerait le désamiantage à 50% ; c'est pour cela que ce poste est sorti de l'APD.

M. VALLAT demande quel est le système de chauffage prévu. M. JURY précise qu'il s'agit d'un système comme à la salle du Conseil au siège de la CC (radiateurs soufflants). M. GOUY demande les avantages de la géothermie. M. POINAS dit qu'on a eu les études montrant un avantage sur le long terme à la géothermie. M. GOUY demande pourquoi on ne fait pas du

chauffage au sol. M. JURY dit que ce système n'est pas adapté à un bâtiment qui n'est pas occupé en continu. M. GOUY dit que le mieux c'est d'associer la géothermie et le plancher chauffant. M. POINAS répond que la maîtrise d'œuvre n'a pas proposé le système plancher chauffant.

M. CIBERT demande quel est l'apport d'un tel bâtiment pour la CC. Il est répondu que le club ados n'a pas de lieu dédié ce qui rend difficile son organisation et qu'il y a un bâtiment plus grand, avec un extérieur attractif. M. POINAS ajoute en outre qu'on recentralise l'accueil des enfants au centre de Dunières à égale distance des 2 écoles, et que c'est positif.

M. CIBERT demande si on a pu estimer les frais de fonctionnement du bâtiment. On le sait sur la partie chauffage, après on ne connaît pas les autres fluides.

M. POINAS présente le plan de financement prévisionnel et les demandes de subventions potentielles. M. le Président précise qu'on présente un plan de financement très optimisé. Il est indiqué que d'autres options de financement sont actuellement étudiées (fonds européens).

Le Conseil Communautaire approuve l'APD du projet, opte pour l'option de chauffage en géothermie et approuve les demandes de subventions identifiées dans le plan de financement prévisionnel (décision unanime).

ASSAINISSEMENT

DELEGATION DE SIGNATURE DE MARCHE PUBLIC

M. JURY, Vice-Président, explique qu'une consultation a été lancée et est actuellement en cours dans le cadre d'un marché public à accord-cadre avec bons de commandes qui permettra d'effectuer les travaux d'assainissement désignés prioritaires sur 2026 et 2027. Le montant estimatif de ce marché est de 2 millions d'euros par an sur 2 ans. Il explique que le calendrier de travail est restreint et qu'il conviendrait d'autoriser le Président à signer le marché avant la procédure de passation.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le marché susmentionné avant la procédure de passation (décision unanime).

RPQS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. JURY, Vice-Président, explique qu'il convient d'approuver les RPQS en assainissement collectif pour 2024. Il explique que les Communes n'établissaient pas antérieurement de RPQS en assainissement collectif.

Le Conseil Communautaire approuve les RPQS 2024 présentés au titre de l'assainissement collectif (décision unanime).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. JURY, Vice-Président, explique qu'il convient d'approuver les RPQS en assainissement non collectif pour 2023 et 2024.

M. SANTY fait remarquer qu'on perd 10 points de taux de conformité entre 2023 et 2024 en SPANC. M. JURY répond que les normes ont été modifiées et que ça a passé des maisons de conformes à non conformes mais sans risques sanitaires.

M. POINAS demande quelles sont les obligations pour les non conformes qui doivent se conformer. Il est répondu qu'il est prévu des courriers de la CC à destination des propriétaires concernés et les Mairies sont en copie pour information.

M. JURY explique qu'il y a eu dans le passé des aides de 30% de l'Agence de l'Eau pour aider à la mise en conformité ; ces aides n'existent plus.

Le Conseil Communautaire approuve les RPQS 2023 et 2024 présentés au titre de l'assainissement non collectif (décisions unanimes).

HABITAT

AIDE A LA RENOVATION DES FACADES

M. DURIEUX, Vice-Président, explique qu'il s'agit de modifier à la marge les zonages des linéaires de façades éligible à l'aide communautaire. A Dunières, Montfaucon, Riotord et Saint-Romain-Lachalm il y a des ajouts qui ont été discutés avec les Communes et approuvés par la commission « attractivité » de la Com Com.

Le Conseil Communautaire approuve les nouveaux périmètres présentés de l'aide à la rénovation des façades (décision unanime).

SOCIAL

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

M. CIBERT, Vice-Président, expose le retour des offres pour le marché relatif au portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Il explique qu'on a la bonne surprise que la Pièce du Boucher (seul candidat) maintient les tarifs 2025 pour 2026.

M. CIBERT évoque par ailleurs que le service a repris des usagers depuis le changement de prestataire.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution du marché de la confection et livraison du portage de repas à la Pièce du Boucher située au Chambon sur Lignon aux conditions présentées (décision unanime).

AFFAIRES FINANCIERES

FONDS DE CONCOURS

M. DURIEUX, Vice-Président, procède à la lecture de tous les projets communaux éligibles aux fonds de concours dans les six demandes d'acomptes présentées par les Communes : Dunières, Montfaucon, Montregard, Raucoules, Riotord et St-Julien.

M. le Président rappelle que le dispositif actuel des fonds de concours s'arrêtera fin 2026.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution et le versement des fonds de concours présentés (décisions unanimes).

DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Président procède à la lecture des tableaux présentant les décisions modificatives pour quatre budgets. Il est précisé qu'il s'agit d'ajustements budgétaires 2025 afin de répondre au mieux à la sincérité des budgets.

Le Conseil Communautaire approuve les 4 décisions modificatives présentés (décisions unanimes).

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVES 2025

M. le Président rappelle que les attributions de compensation ont été mise en place au moment de la fiscalité professionnelle 2001. Il présente les AC définitives 2025 qui incluent le transfert des charges liées à la compétence GEPU reprise par la CC au 1^{er} janvier 2025.

M. MOUNIER dit qu'au Conseil Municipal à Montfaucon, il a été difficile d'expliquer aux élus ce que représentaient les sommes déduites au titre de la GEPU. Les abstentions représentent les incompréhensions.

M. POINAS rappelle qu'en tant que Président de la CLECT, il se tenait à disposition des Maires pour faire un rappel des calculs approuvés par la CLECT. Il expose que les calculs établis sont, selon lui, plus favorable aux Communes qu' à la Com Com.

M. le Président insiste sur le fait que dorénavant, deux Communes ont une AC négative.

Le Conseil Communautaire approuve les attributions de compensation définitives 2025 (décision unanime).

RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS DE POSTES

M. le Président évoque la décision de titularisation de deux agents, un en administratif et un au niveau de la crèche. Il évoque également les renouvellements de contrats.

Le Conseil Communautaire prend note pour information de ces éléments.

BILAN SOCIAL HPVc

M. SANTY, Vice-Président et membre de la commission RH, procède à la présentation du bilan social 2024. Ce bilan intègre à la fois les évolutions de la collectivité, mais également les données majeures relatives aux agents.

M. le Président fait état du fait qu'on a plusieurs agents qui demandent une retraite progressive. Mme DURIEUX fait remarquer que cela va abaisser la moyenne d'âge de la collectivité.

Le Conseil Communautaire prend note de la présentation du bilan social.

QUESTIONS DIVERSES

INAUGURATIONS

M. le Président rappelle l'inauguration du complexe sportif à Dunières le 6 décembre prochain. Il invite les conseillers communautaires à confirmer leur présence ou leur absence, pour une bonne organisation.

M. le Président regrette par ailleurs qu'il n'y ait pas eu d'échanges suffisants sur les dates d'inauguration de plusieurs évènements (notamment entre Montfaucon et St-Romain).
Le Conseil Communautaire prend note de ces échanges.

RENCONTRE ELUS-PERSONNEL

M. le Président indique que la prochaine réunion élus-personnel aura lieu le vendredi 12 décembre 2025 à 18h30 à Saint-Romain-Lachalm (bistrot de la Gare).

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

DATES VŒUX

M. le Président annonce que les vœux communautaires auront lieu le vendredi 30 janvier 2026 à 18h30 au siège communautaire.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

COMMUNICATION

M. JURY demande des précisions sur la méthode pour la communication HPVc en lien avec les bulletins communaux. Il est expliqué que l'idée aujourd'hui est que la Com Com communique dans les brochures municipales de manière ciblée (avec le maximum d'informations locales), et laisser la brochure communautaire communiquer de manière transversale et générale.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

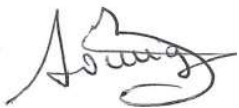
SALON DES MAIRES

M. le Président souligne que le séjour à Paris s'est très bien passé dans son organisation et ses évènements.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

M. le Président clôture la séance à 23h00.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



La Secrétaire de Séance,
Jean-Marc TOURON

